

La santé

« Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux ». Voilà ce qu'énonce le serment d'Hippocrate que doit prêter chaque médecin entrant en fonction. Cette phrase vient rappeler les prérogatives fondamentales des médecins mais aussi plus généralement celles du corps médical. Elle démontre qu'au-delà de la condition physique et mentale d'un individu, il y a d'autres aspects à prendre en compte qui s'inscrivent alors dans une démarche plus sociale et plus générale de la santé.

Le terme « santé » peut revêtir plusieurs acceptions. Dans un premier temps, on pense à la santé comme l'état psychologique, psychique et physique dans lequel une personne se trouve. Cependant, la santé recouvre également une vérité plus large regroupant de nombreux domaines et métiers du corps social. L'accès à la santé est reconnu comme un droit fondamental reconnu à tout être humain. La santé implique de s'intéresser à la médecine et au droit d'être soigné qui se retrouve notamment exacerbé en temps de crises sanitaires. Celles-ci souvent à l'origine de progrès scientifiques permettant un enrichissement de l'appréhension des questions sanitaires.

En effet, les premiers intérêts pour la santé sont apparus sous l'Antiquité avec notamment les textes sur la médecine du médecin grec Hippocrate qui ont influencé la médecine pendant plusieurs siècles. Cependant, les croyances médicinales et sanitaires varient selon les régions du monde. En France, la religion a joué un rôle important au Moyen-Âge et pendant une partie de l'Ancien Régime avec la présence des hôpitaux-Dieu, des institutions destinées à la prise en charge des malades et des orphelins, dirigés par des religieux. Durant ces périodes de nombreuses épidémies vont se succéder telles que la peste. Plus tard, sous l'Ancien Régime, sera ensuite construit des hôpitaux administrés par des laïcs sous la direction des parlements et donc de l'Etat. C'est alors que débute cette mainmise étatique sur les hôpitaux qui va se concrétiser à la Révolution française avec leur nationalisation. L'Etat exercera ensuite une administration constante sur les hôpitaux publics, qui vont voir naître de plus en plus de cliniques privées, et sur le système de santé plus largement. D'autres acteurs du domaine sanitaire émergent ensuite peu à peu comme les laboratoires pharmaceutiques ou encore les assurances maladies complémentaires. En France, l'importance de ce droit à la santé se retrouve dans le système de sécurité sociale mis en place après la seconde guerre mondiale.

Tout ce système sanitaire est donc encadré de manière législative que les progrès et les évolutions viennent modifier de manière constante. D'autres acteurs contribuent également à l'encadrement des systèmes de santé. Effectivement, à l'échelle mondiale, on peut citer l'agence mondiale de la santé (OMS) qui émet des recommandations et recherches sur la santé mondiale des pays des Nations Unies. A l'échelle de l'Union européenne, des directives tendent également à un encadrement sanitaire au sein des Etats membres de l'Union.

Ainsi, assurer un bon état de santé à la population implique la mise en place de dispositifs sanitaires efficaces et efficients. Pour se faire, l'Etat et les organismes publics instaurent donc des lignes

directrices, à l'image de la politique publique qu'il entend mener, à destination des hôpitaux publics, notamment par le biais de lois sanitaires.

Cependant, dernièrement de nombreuses problématiques sont mises en lumière par les différents scandales sanitaires qui se succèdent mais également par le budget attribué aux établissements de santé, notamment aux hôpitaux, ainsi qu'à leurs personnels.

Apparaît alors la question de savoir comment s'assurer que les dispositifs sanitaires mis en place par les organismes publics veillent de manière efficace et efficiente à la bonne santé de la population ?

Répondre à cette question impliquera de s'intéresser dans un premier temps aux acteurs majeurs de la santé, ce qui permettra de mettre en lumière l'existence d'un système multicéphale (I) avant de mettre en avant la remise en cause actuelle de l'efficacité et de l'efficacé du système sanitaire (II).

I – Une santé assurée par un système multicéphale

En France, comme dans de nombreux d'autres pays, la conception de la santé et la régulation de son système de santé passe tout d'abord par une régulation étatique (A). Cependant, l'Etat n'est pas le seul acteur du système sanitaire puisque des organismes privés interviennent également (B).

A) La régulation originelle des mécanismes de santé par l'Etat

Bien que l'Etat français se soit saisi des questions sanitaires et de la santé de sa population déjà sous l'Ancien Régime pour pendant le XIXème siècle, c'est davantage au cours du XXème siècle qu'il va œuvrer pour favoriser la santé de toute sa population notamment avec l'instauration de la sécurité sociale en 1945 et 1946. Initialement restreint et réservé à une certaine catégorie de la population, l'octroi de la sécurité sociale va sans cesse s'élargir pour finir par être accessible à toute la population. Elle ouvre droit à une assurance maladie et permet un remboursement de nombreux soins et médicaments. La sécurité sociale est alors devenue au fil des années une prérogative inébranlable de l'Etat. Son importance est notamment démontrée dans la Constitution de la Vème République de 1958 où le constituant y fait référence plusieurs fois. Bien que le droit à la santé soit reconnu comme un droit fondamental, sa conception et son effectivité sont perçus différemment selon les pays, ou du moins l'ont été. A titre d'exemple, on peut citer les États-Unis où pendant longtemps les frais de santé étaient entièrement à la charge des citoyens américains, avant que cette situation connaisse un changement avec notamment l'« ObamaCare » en 2010 à l'initiative du Président Obama créant ainsi une assurance de santé. Mesure pourtant dans le viseur du Président Trump qui entend y mettre un terme. Cet exemple démontre que la conception française du droit à la santé et du système sanitaire n'est pas la même dans tous les Etats.

Ainsi, en matière sanitaire, l'Etat est prépondérant et très actif en édictant nombreuses de législations. Ces réformes sont directement en lien avec la politique publique que l'Etat souhaite appliquer. Ces politiques publiques sont généralement assez efficaces dans leur objet d'octroyer une assurance maladie universelle. Cependant, elles présentent parfois des lacunes que les

gouvernements successifs tentent d'enrayer notamment par la mise en œuvre de nombreuses réformes, en témoigne la création en 2016 de l'Agence nationale de santé publique qui a notamment pour objectif d'analyser la santé de la population afin de mettre en place des politiques de santé le plus adaptées possibles à la réalité sanitaire. A titre d'exemple, on peut également évoquer la dernière réforme en discussion sur les retraites à l'initiative du Président Macron depuis 2017 et voulant modifier les modalités de cotisation pour instaurer une cotisation à points.

Il n'en demeure pas moi qu'en dépit du rôle prépondérant de l'Etat dans la conception de la santé et la régulation de son système, d'autres organismes privés interviennent en parallèle et contribuent à l'accès à la santé.

B) La régulation complémentaire des mécanismes de santé par les organismes privés parallèles

En parallèle des organismes publics et de l'Etat, il existe différents organismes privés qui contribuent à veiller à la bonne santé de la population. C'est notamment le cas des assurances maladies privées, des complémentaires santé chargées de rembourser davantage. Mais il existe également un autre grand acteur de la santé qui réside dans les laboratoires pharmaceutiques qui ont pour mission d'élaborer des médicaments efficaces et sans danger pour la santé. Ces derniers sont actuellement très sollicités et se lancent dans une course afin de trouver le plus rapidement possible un vaccin contre la Covid-19. Cependant ces derniers sont assez controversés en raison des différents scandales sanitaires qui ont pu animer la société. On peut ici penser au scandale du Levotyrox ou encore celui du Mediator, un médicament commercialisé par le laboratoire pharmaceutique Servier accusé notamment d'homicide involontaire à la suite de décès d'individus aillant étaient traités par ce médicament mais donc le procès n'est pas terminé à ce jour. Ce scandale fait alors échos à la pièce de théâtre *Le Malade Imaginaire* de Molière qui dénonce notamment les désintérêts des médecins à rechercher le véritable antidote à la maladie.

Parmi les autres acteurs sanitaires, on peut également évoquer les établissements hospitaliers privés qui ont un but lucratif, à la différence des hôpitaux publics. A l'origine évoluant en parallèle de ces derniers, les établissements privés ont de plus en plus tendance à s'immiscer dans le paysage sanitaire public et ne sont plus sans lien. Effectivement, on voit apparaitre de plus en plus d'association d'établissements privés et d'établissements publics. Ce soutien nécessaire se mesure également dans le contexte actuel de la Covid-19 puisque ces derniers ont été très peu utilisés pendant la 1ère vague malgré une demande de l'Etat de déprogrammer leur opération. Cependant très récemment, ils sont beaucoup plus sollicités afin d'affronter l'actuelle la 2^{nde} vague.

Si l'Etat et les organismes privés sont les acteurs principaux veillant au droit à la santé, il existe tout de même certaines critiques sur le bon fonctionnement de ce système.

II – Une santé remise en cause pour son manque d'efficience et d'efficacité

Malgré des interventions étatiques très marquées dans le domaine sanitaire et la présence de nombreux acteurs, la santé est actuellement remise en cause notamment en raison de contraintes

économiques (A) mais il est important de noter que la santé de la population est un objectif permettant des innovations médicales et sanitaires (B).

A) La santé de la population concurrencée par des contraintes économiques

La bonne santé de la population s'acquiert également par un environnement et une nourriture saine. C'est là qu'apparaissent alors les inégalités en matière sanitaire. En effet, les contraintes économiques des ménages étaient toutes différentes, il apparaît parfois complexe pour chacun d'entre eux de pouvoir avoir accès à mode de vie qualitatif permettant une meilleure santé. Ces inégalités se ressentent également dans l'accès au soin. Effectivement, on peut tout d'abord prendre pour exemple le cas des médecins généralistes qui ne sont pas assez nombreux pour pouvoir prendre en charge la totalité de la population. Il existe effectivement des régions où la médecine générale est quasi-absente, comme c'est le cas dans la région Centre. En termes d'inégalité économique, on peut citer les soins dentaires. Effectivement, depuis quelques années les organismes publics tentent de faciliter l'accès aux soins dentaires en raison de son cout élevé.

Les contraintes économiques ne touchent pas que les ménages dans l'accès au soin. Effectivement, il est possible de dresser un paradoxe au regard de la santé du corps médical. Effectivement, le budget de l'Etat est parfois considéré comme étant trop restreint notamment pour les hôpitaux publics où bons nombres de soignants mais également de patients déplorent un vieillissement des infrastructures, un manque d'équipement et de personnel face à une surcharge de patient mais également des salaires trop faibles. En témoigne une demande des personnels soignants d'augmentation de salaire, dernièrement entendue par le gouvernement ou encore la prévision d'une participation pour les patients se rendant aux urgences sans être hospitalisés par la suite. Ces difficultés ont notamment été évoquées dans le film de Thomas Lilti, *Hippocrate* qui montre les difficultés des restrictions budgétaires dans les hôpitaux publics.

Ces remises en cause permettent de mettre en lumière une nécessité d'innovations et de changements de paradigme dans le domaine sanitaire.

B) La santé de la population facteur de potentiel développement médical et sanitaire

L'objectif de maintenir la population dans une bonne santé permet également de motiver les développements et innovations en matière sanitaire et médicale. La crise de la Covid-19 a notamment contribué à mettre en lumière les points défailants du système de santé actuelle et a également permis de commencer à mettre en place des améliorations en la matière. A ce titre, on peut mentionner l'entraide nationale voire internationale qui a permis une meilleure contribution entre les pays régions ou les pays en transférant des patients entre hôpitaux, le développement du télétravail. La télémédecine est également favorisée lors de la période actuellement même si son développement avait déjà été entamé antérieurement en réaction aux « déserts médicaux ». De plus, des imprimantes 3D constituent également une technologie significative par l'avancée technologique médicale, en ce qu'elle a notamment permis de fabriquer des visières. Cependant, toutes ces technologies appellent à la vigilance, comme le démontre le film Les Temps modernes

de Charles Chaplin qui dénonce certaines dérives du progrès technique et notamment de la société industrielle.

De même, depuis quelques années, on assiste à un mouvement de prise de conscience du réchauffement climatique et du respect de l'environnement. Effectivement, l'environnement influence grandement la santé ne serait-ce que par la pollution générée par l'utilisation de beaucoup de véhicule, dénonce d'ailleurs par Banksy avec son œuvre Season's Greetings, ou d'activités économiques ou encore la pollution des sols par l'usage de produits toxiques. En ce sens, des actions politiques et citoyennes émergent de plus en plus. Les dernières élections municipales démontrent la prise de conscience de la population envers ce type de préoccupations puisque les citoyens de la plupart des grandes métropoles ont voté en faveur des mouvements écologistes. Certains artistes ont également mis en avant la nécessité de prendre en compte ces préoccupations environnementales.

Pour conclure, on remarque que les organismes publics tentent de maintenir un système sanitaire efficace et efficient afin de garantir la santé de la population, notamment par le biais d'une politique publique et des réformes permettant de s'adapter à l'évolution des besoins sanitaires de la population tout en s'efforçant de maintenir l'objectif fondamental d'accès à la santé. Cet objectif s'atteint donc par la prise de mesures soucieuses de réduire les inégalités sanitaires et de développer un système plus adapté à notre époque et particulièrement aux difficultés de la situation actuelle.

Si l'accès à la santé est un droit fondamental qui doit être reconnu à tout être humain, se pose la question depuis quelques années de savoir s'il peut exister un droit à la mort.